

MAYOTTE 2055

Charte de partenariat responsable

Principes d'intégrité, de transparence, de confidentialité et de communication applicables aux échanges MTG.

Public visé : Toute organisation souhaitant collaborer avec MTG

STATUT	Projet d'initiative privée en phase de structuration
PORTEURS	Fassuhoudine VELOU, Abihourairi VELOU et Maturafi VELOU
CONTACT	Fassuhoudine.velou@outlook.fr mahoratransitgroup.fr
RÉFÉRENCE	MTG-ETH-2026-03

Ce document est informatif. Il ne constitue ni une offre de titres financiers, ni une promesse de rendement, ni la preuve d'une autorisation, d'un financement ou d'un partenariat public.

1. Principes

- Intérêt général : rechercher une mobilité utile, sûre, accessible et adaptée à Mayotte.
- Véracité : distinguer décisions publiques, annonces à confirmer et propositions MTG.
- Intégrité : prévenir corruption, conflits d'intérêts, favoritisme et déclarations trompeuses.
- Proportionnalité : ne pas surdimensionner les solutions avant les études.
- Transparence : documenter hypothèses, sources, limites, décisions et responsabilités.

2. Engagements des partenaires

Conformité	Respect du droit applicable, sanctions, anticorruption et concurrence
Données	Confidentialité, sécurité, finalité claire et minimisation
Environnement	Évaluation des impacts, résilience climatique et sobriété
Social	Sécurité, accessibilité, dialogue, emploi et compétences locales
Communication	Aucune annonce d'engagement sans validation écrite des parties
Achats	Traçabilité, équité et prévention des conflits d'intérêts

3. Gestion des informations

- Les informations publiques peuvent être partagées avec leur source et leur statut.
- Les informations sensibles ne sont transmises qu'aux personnes autorisées.
- Les données personnelles et documents confidentiels ne doivent pas être publiés sur le site.
- Les analyses produites précisent les hypothèses, méthodes, versions et propriétaires.

4. Conflits d'intérêts

Tout intérêt personnel, familial, politique ou économique susceptible d'influencer une décision doit être déclaré. La personne concernée ne participe pas à la décision lorsque son impartialité peut être mise en cause.

5. Alerte et suspension

MTG peut suspendre un échange en cas d'information trompeuse, de pression induite, de demande de paiement non justifiée, de risque juridique, de violation de confidentialité ou d'atteinte aux principes de la présente charte.

6. Portée

Document-cadre

Cette charte exprime les attentes de MTG. Elle ne remplace pas une convention, un accord de confidentialité, des conditions d'achat ou les obligations légales applicables.